

Sujet : [INTERNET] Eolienne des CROILLIERES Commune de COURCÔME

De : Pierron Hervé <pierronherve16@gmail.com>

Date : 05/11/2021 19:02

Pour : pref-obs-ep-eolien-croillieres-courcome@charente.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous prie de trouver en pièce jointe mes observations, dans le cadre de votre enquête sur l'éolienne des CROILLIERES

—Pièces jointes : —

Avis Hervé Les CROILLIERES Courcôme.doc

30 octets

Hervé PIERRON
16240 VILLIERS LE ROUX

Poussabé le 05/11/2021

Monsieur le commissaire enquêteur,

Vous trouverez ci-dessous mon avis concernant l'éolienne
des CROILLIERES sur la Commune de COURCÔME

Saturation dans le nord Charente et l'ex région Poitou-Charentes

(92% des éoliennes de la région Nouvelle Aquitaine y sont installées ou en projet)

Pollution visuelle inadmissible, et bruit important gênant principalement la nuit. (infrasons)

Dépréciation, de plus en plus constatée de l'immobilier de 30 %

Gaspillage d'argent public au profit pratiquement que d'entreprises étrangères faussement écologistes.

Signatures de contrats ou conventions de locations avec des propriétaires terriens, sans informer les Élus locaux, ou en ignorant leurs avis. Peut être avec des conflits d'intérêts ?

Nos campagnes massacrées, défigurées et abandonnées pour des décennies voire l'éternité (blocs de béton par centaines, par milliers de tonnes dans nos terres)
Aérogénérateurs de plus en plus hauts, donc visibles de plus en plus loin.

Le prix très excessif de cette électricité, la plus chère de la production française, qu'EDF a l'obligation d'acheter en totalité et en permanence, avec dans le même temps, l'obligation de vendre à perte à ses concurrents.

Une production très irrégulière de cette énergie (environ 20 % du temps, et encore pas forcément quand le distributeur en aurait besoin)
Ce qui oblige de compenser par des centrales polluantes au charbon ou à gaz.

Choix technologique qui ne règle en rien les problèmes de pollution, il n'arrivera pas non plus à provoquer l'arrêt ni même la réduction du nucléaire.

Des problèmes de santé sont constatés : acouphènes, insomnie, migraines etc,,,

Je suis donc, totalement opposé, à ce nouveau projet d'éolienne qui viendrait s'ajouter à notre environnement déjà très perturbé, nous avons notre compte en Nord Charente et sur la commune de Courcôme, ça suffit.

D'autres projets sont en cours d'étude sur ces mêmes territoires et les territoires voisins, nous allons dans le mûr, il est temps de se réveiller.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes salutations distinguées.

Hervé Pierron

Sujet : [INTERNET] Observations enquête publique projet éolien des Croilières sur la commune de Courcôme

De : STOP EOLIEN 16 <stopeolien16@gmail.com>

Date : 05/11/2021 21:29

Pour : pref-obs-ep-eolien-croilieres-courcome@charente.gouv.fr

Marcel PUYGRENIER
4 Lieu dit Bachellerie
16420 Saulgond
marcel.puygrenier@gmail.com

Observations enquête publique projet éolien des Croilières sur la commune de Courcôme

Monsieur Jean-Marie Drouot

Commissaire enquêteur

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous prie de donner un avis défavorable à ce projet pour la raison suivante:

- la présence d'éoliennes peut être dangereuse pour la santé, la cour d'appel de Toulouse reconnaît que des éoliennes installées près d'une habitation dans un village du Tarn à la limite de l'Hérault sont nocives pour la santé.

- personnellement j'habite à 1 700 m du parc éolien de Lesterps/Saulgond. Les aérogénérateurs ont été mis en service en 2011 et depuis 2015, je souffre d'acouphènes qui peuvent être liés au fonctionnement de cette installation.

- ci-dessous un article de France bleu Hérault :

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/des-eoliennes-du-parc-regional-du-languedoc-roussillon-nefastes-pour-des-habitants-du-tarn-1635933761>

Les éoliennes peuvent être nocives pour la santé, un exploitant condamné dans le Tarn

Mercredi 3 novembre 2021 à 18:22 - Par [Stefane Pocher](#), [France Bleu Hérault](#)

C'est une première en France : la cour d'appel de Toulouse reconnaît que des éoliennes installées près d'une habitation dans un village du Tarn à la limite de l'Hérault sont nocives pour la santé. L'exploitant a été condamné à indemniser les riverains à hauteur de 128.000 euros.



Eoliennes installées sur les hauteurs de Fontrieu dans le Tarn © Radio France - Stéfane Pocher

"C'est un soulagement. Vous n'imaginez pas. Notre joie est immense. Notre souffrance est enfin reconnue après tant d'années de procédure judiciaire." Christel et Luc Fockaert savourent ce qui leur paraissait impossible il y a encore six ans. Ce couple de Belges vient de gagner en appel contre les exploitants d'un parc éolien installé sur les hauteurs de Fontrieu, dans le parc régional du Haut Languedoc.

Des éoliennes nuisibles pour les riverains

Les nuisances sonores et visuelles dégagées constituent **un trouble du voisinage mais ont aussi un impact nocif sur la santé**. Voilà ce que dit l'arrêt prononcé le 8 juillet 2021 par la cour d'appel de Toulouse. La souffrance dénoncée et la dévaluation de la maison des Fockaert sont reconnus en appel, ce qui n'avait pas été le cas en première instance. "C'est inédit en France sur le plan sanitaire" précise Alice Terrasse l'avocate des plaignants.

Les éoliennes ont été installées sur les hauteurs de Fontrieu en 2008 sur un terrain communal. Du village, l'équipement est invisible, mais **le bruit est perceptible pour les plus proches riverains** en fonction de l'orientation du vent dominant (nord-ouest) et de la puissance des éoliennes installées sur des têtes rotatives. Les lumières blanches, agressives de jour comme de nuit suite à un dysfonctionnement technique ont été remplacées par un éclairage rouge dès 2015. C'est à dire, sept ans après leur mise en fonctionnement.

"Nous avons passé des heures à tenter de joindre un technicien. Personne ne répondait. Nous avons été abandonnés à notre sort", expliquent-ils. L'éolienne la plus proche se trouve en effet à 700 mètres de leur habitation.

En 2015, les plaignants décident de quitter le corps de ferme acheté en 2004. L'habitation avait été rénovée et en partie transformée en gîte. *"Vivre ici, était devenu insupportable. Les premiers symptômes ne sont pas apparus immédiatement"* précisent Christel et Luc.

Maux de tête, vertiges, fatigue, acouphènes, tachycardie, perte de connaissance



"Notre calvaire est enfin reconnu. Nous espérons que cette victoire donnera du courage à d'autres victimes"- Chritelle et Luc Fockaert.

En première instance, ce couple a été débouté par le tribunal de Castres début 2020. Christel et Luc réclamaient 350.000 euros de dommages-intérêts. Les juges reconnaissent à l'époque les nuisances sonores, mais pas de manière anormale. La cour d'appel de Toulouse n'a pas la même lecture des expertises réalisées : elle reconnaît la **réalité d'un syndrome des éoliennes**, entraînant une altération de l'état de santé, défini d'ailleurs par l'OMS comme un état de bien-être physique mental et social.

Maux de tête, nausées, saignements de nez ou encore troubles du sommeil : la liste des symptômes associés aux éoliennes est longue, selon des riverains. Le syndrome des éoliennes est **une maladie non reconnue comme telle**, mais qui impacte les personnes vivant à proximité. En France, la distance entre

habitations et éoliennes est fixée à 500 mètres.

Le syndrome des éoliennes toucherait de plus en plus de personnes vivant à proximité d'éoliennes

Le parc régional du Haut Languedoc est le parc le plus impacté en Occitanie par ces équipements. L'autorisation porte sur 300 ouvrages au grand maximum, 80 % des équipements ont été installés. Les préfets de l'Hérault et du Tarn se sont engagés à ce que le seuil ne soit pas dépassé, assure Emmanuel Forichon, représentant dans le Tarn du collectif [Toutes nos Energies](#), opposé à la prolifération de l'industrie éolienne dans les territoires ruraux.

"Il faut que les pouvoirs publics aient une vraie prise de conscience. Ils ne peuvent pas être toujours dans le déni. Les éoliennes sont source de nuisances sonores et visuelles. Et aujourd'hui, le tribunal le confirme, elles ont un impact sur la santé."



**"Ce jugement doit servir d'exemple et en inciter d'autres à déposer des recours"-
Emmanuel Forichon, du collectif Toutes nos Energies**

Les exploitants du parc éolien vont devoir indemniser les riverains à hauteur de **110.000 euros** (dommages-intérêts et remboursements de frais). Ils avaient jusqu'au 8 octobre dernier pour se pourvoir en cassation. Ce n'est pas le cas, assurent les plaignants.

Cette information doit être portée à la connaissance du public et spécialement aux élus qui sont invités à donner leur avis.

Vous remerciant de prendre en compte cette information,

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de ma respectueuse considération.

Marcel Puygrenier